

13.—Recettes et dépenses courantes des universités et collèges, années scolaires terminées en 1948-1957

NOTA.—Les institutions comprises comptent environ 80 p. 100 de tous les étudiants de plein exercice, jusqu'en 1953. Pour les années 1954-1957, les chiffres sont une estimation de toutes les recettes et dépenses courantes des universités et collèges.

Année scolaire terminée	Revenu courant					Dépenses courantes, total
	Dotations et placements	Subventions gouvernementales	Frais de scolarité ¹	Divers	Total ¹	
	(milliers de dollars)					
1948	2,387	14,863	14,903	4,689	36,842	36,664
1949	2,568	16,218	15,959	4,845	39,590	39,197
1950	2,950	16,959	15,409	5,140	40,458	40,697
1951	3,127	18,733	14,025	4,647	40,532	40,792
1952	3,185	25,284	14,544	5,208	48,221	47,195
1953	2,979	26,554	14,260	6,675	50,468	50,116
1954 ²	3,651	41,786	21,285	9,037	75,759	76,057
1955 ²	4,692	45,107	21,600	8,938	80,337	80,427
1956 ²	5,014	49,911	25,105	10,733	90,763	86,521
1957 ²	4,375	57,118	30,867	10,304	102,664	102,991

¹ Pension et logement non compris.

Le gouvernement fédéral a institué au bénéfice des universités un régime de subventions de fonctionnement. La première subvention a été versée au cours de l'année scolaire terminée en 1952. Les subventions étaient de 50c. par habitant pour chaque province; la quote-part des institutions admissibles dans chaque province dépendait du nombre d'étudiants de plein exercice inscrits aux cours préparant à un grade ou diplôme. En 1956-1957 et 1957-1958, le paiement a été de \$1 par habitant; en 1958-1959, il a été augmenté à \$1.50. La province de Québec n'a pas accepté de paiement pour les années 1952-1953 à 1955-1956. Pour 1956-1957 et les années subséquentes, les paiements refusés par le Québec ont été gardés en dépôt par la Fondation des universités canadiennes. En 1957-1958, une institution québécoise a accepté la subvention, en 1958-1959 deux institutions l'ont acceptée et en 1959-1960 toutes les institutions qui y avaient droit l'ont acceptée. Toutefois, en 1960-1961, le gouvernement du Québec a conclu une entente avec le gouvernement fédéral au sujet du partage des impôts en vertu de laquelle le Québec accorde ses propres subventions; les données relatives au Québec ne sont donc pas incluses dans le tableau 14 qui répartit les paiements par province pour les années scolaires terminées en 1959-1961.

14.—Subventions fédérales aux universités, par province, années scolaires terminées en 1959-1961

NOTA.—Les chiffres des années 1952-1955 paraissent dans l'Annuaire de 1959, pp. 366-367; ceux des années 1956-1958, dans celui de 1960, p. 405.

Province et année scolaire	Institutions	Étudiants admissibles	Total des subventions	Subvention par étudiant admissible	
			\$	\$	
Terre-Neuve	1959	1	1,080	657,000	608.33
	1960	1	1,060	673,500	635.38
	1961	1	1,238	688,500	556.14
Île-du-Prince-Édouard	1959	2	413	150,000	363.20
	1960	2	525	153,000	291.43
	1961	2	563	154,500	274.42
Nouvelle-Écosse	1959	13	4,946	1,065,000	215.33
	1960	13	5,284	1,074,000	203.26
	1961	13	5,802	1,084,500	186.92